



1 rue de la Passion
56250 ELVEN

Tél. : 02 97 53 51 07
Fax : 02 97 53 34 68
Portable : 06 59 16 32 03

Email : accueilsdeloisirsesi@orange.fr

PROJET PÉDAGOGIQUE ACCUEIL DE JEUNES 2016/2017

1 : L'organisateur

Nom : ASSOCIATION ELVEN SPORTS LOISIRS

Adresse : 2 rue de la grande NOË 56250 ELVEN

Téléphone : 02 97 53 51 07

Email : accueilsdeloisirsesl@orange.fr

Président : BREDOUX Pascal

Directeur : FALBIERSKI Richard (BEESAPT)

Directeur MDJ : LE QUINIO Emmanuel (BAAPAT, BPJEPS APT, BP Rando, UCC A.C.M)

Directrice ALSH : GAZEAU Emilie (BPJEPS LTP,BAFD)

Animateurs : BAFA/BAFD

L'association ESL a pour missions de coordonner localement les actions du contrat éducatif local :

- TAE (ateliers péri et extra scolaire)
- Accueil de loisirs 3/11 ans
- Animations Loisirs 10/14 ans
- Animations Jeunesse « Maison Des Jeunes 14/17 ans »

Afin de mettre en place les différents accueils qu'elle organise, l'association s'appuie sur un conseil d'administration composé de 4 collèges :

- Collège associatif : Centre socio-culturel d'Elven, associations sportives et culturelles, association intercommunale.
- Collège élus municipaux.
- Collège établissements scolaires : écoles primaires et maternelles privée St Joseph et publique Catherine Descartes, collège privée Sainte Marie.
- Collège parents/jeunes : Associations de parents d'élèves, parents utilisateurs.

Elus de l'association et animateurs se rencontrent ainsi plusieurs fois durant l'année. Les projets, actions proposées ainsi que leur évaluation sont soumises à cette instance.

2/ La Maison Des Jeunes :

L'animation jeunesse a connu sur notre commune, différentes étapes.

1992/1994 : Accueil des jeunes au sein du local en présence d'un animateur.

1995/2007 : association Maison Des Jeunes (régie sous la loi 1901)

Le conseil d'administration de l'association était composé de jeunes majeurs et de membres de l'association Elven Sports Loisirs.

Cette dernière mettait à disposition un ou plusieurs animateurs afin de mettre en place les différents projets et de gérer les ouvertures du local jeune. Le public accueilli était plus particulièrement âgés de 15 à 20 ans.

Il faut noter que les dernières années (2003/2007), les bilans ont montré un net rajeunissement de la fréquentation avec de moins en moins de majeurs présents.

2008/2012 : La volonté de l'association Elven Sports Loisirs a été de permettre aux ados de la commune de poursuivre le projet associatif.

C'est ainsi que les jeunes ont découvert le dispositif « Junior Asso » accompagné par un animateur ESL, et un certain nombre d'actions jeunes ont été inscrites sur la déclaration ALSH 10/17 ans.

2012/2015 : Déclaration d'Accueil de Jeune.

C'est la proposition qui apparaît comme la plus adaptée et la plus cohérente avec la politique jeunesse de l'association.

En effet, cette troisième étape vise :

- ✓ La mise en place d'une structure d'accueil clairement identifiée « Ados »
 - Pour les ados : une réponse adaptée à leurs caractéristiques et à leurs besoins spécifiques.
 - Pour les familles : un organisateur identifié et reconnu.
 - Pour la structure organisatrice : la poursuite du travail engagé avec les plus jeunes en proposant une continuité dans l'accueil des différents publics.

- ✓ Valoriser la place des ados dans la commune
 - Par une participation des jeunes à la vie de locale (banque alimentaire, téléthon, journée humanitaire et autres évènements ponctuels)
 - Par des projets et actions portés par les jeunes
 - Par la poursuite de l'engagement des jeunes au sein de la structure.

3: Le public

Le local jeunes (MDJ) et les animations sont proposés en direction des ados (14-18 ans) de la commune d'Elven.

Elles sont ouvertes également, sous réserve de places disponibles, à l'ensemble des jeunes de ces tranches d'âges du territoire couvert par l'association intercommunale.

Selon les chiffres de l'INSEE en 2012, nous pouvons estimer la population Elvinoise de cette tranche d'âge à 290* jeunes. (258 :2007)

La répartition par sexe de ce public 14/17 ans est équilibrée, (Garçons :187* / Filles : 198*) mais se reflète assez peu sur les fréquentation global du local. (masculin: 60% // féminin: 40%).

Scolarisés au collège privé d'Elven, au collège Jules Simon de Vannes ou dans les lycées privés ou publiques de Vannes, les jeunes pratiquent pour la plus part une activité.

Cependant, il est intéressant de souligner qu'à partir de l'âge de 14 ans, le pourcentage de jeunes pratiquant une activité décroît.

En effet, les responsables associatifs locaux nous font part régulièrement de leur difficulté à investir les 15/18 ans au sein de leur structure.

(* Source INSEE 2012)

En dehors des temps scolaires, les ados se réunissent au sein des associations, pour ceux qui pratiquent une activité sportive ou culturelle, au local jeune ou tout simplement dans les espaces publics.

Depuis septembre 2014, les jeunes souhaitant se rendre à Vannes peuvent accéder aux nouveaux services proposés via la ligne KICEO.

Ils peuvent également bénéficier en complément du dispositif « Créabus » pour un prix de 1€ le ticket.

Quelques faits de petites délinquances sont signalés mais ce sont surtout les actes d'incivilités qui sont les plus remarquables.

L'ensemble de ces éléments qui caractérise le public ados de la commune, a amené les élus et animateurs à réfléchir et à proposer aux ados un lieu accueil permettant :

- Des temps d'accueil informel facilitant les relations avec les animateurs
- L'émergence de projets menés par les jeunes et accompagnés par les adultes
- La mise en place de programmes et d'actions spécifiques : Loisirs éducatifs, actions de préventions, informations (job d'été, orientation), moments conviviaux, mini-séjours

4 : L'équipe d'animation

L'équipe d'animation est composée d'un animateur référent (BPEJEPS APT) et d'animateurs diplômés et/ou stagiaires en fonction des effectifs.

L'équipe d'animation est consciente que l'accueil des ados n'est pas considéré comme un mode de garde. Les activités proposées doivent être capable de mobiliser le public. Les valeurs et les compétences que peuvent développer les différentes activités choisies (culturelles, sportives, de loisirs) devront être prises en compte.

L'équipe apportera une attention particulière aux préparations et aux contenus des animations proposées.

5: Les intervenants

Les intervenants extérieurs devront proposer des actions en lien avec le projet pédagogique de la structure. Les contacts préalables à l'action (devis, courrier, etc..) mettront en évidence les objectifs visés et les moyens pour les atteindre.

L'équipe veillera à solliciter et développer un partenariat régulier avec les associations locales.

6: Les infrastructures

La municipalité met à disposition du projet :

- le local MDJ
- la salle de sports
- En fonction des actions prévues, d'autres structures d'accueil peuvent être utilisées (salle des fêtes, salle de danse, médiathèques, terrains de football, etc....)
- Les structures communales du territoire de l'association Intercommunale

Pour pouvoir participer à ces programmes d'animations, les jeunes doivent compléter :

- une fiche de renseignement valable pour l'année en cours (renseignements sur le jeune, fiche sanitaire, autorisation parentale)
- une fiche d'inscription pour la période de vacances concernée.
- adhérer à l'association (1 adhésion famille).

7: L'organisation des temps d'accueil

7-1- Les temps d'accueil informels :

Le local jeune est ouvert durant toute la période scolaire :

- Mercredi de 14h à 18h
- Vendredi (1 sur 2) de 16h30 à 19h30
- Samedi (1 sur 2) de 14h à 18h

Ces ouvertures peuvent varier en fonction :

- des projets des jeunes
- des constats observés
- de la fréquentation du local
- des événements sportifs et culturels nationaux (J.O, Tour de France , Euros et coupes du monde de football.

Au cours de ces temps d'ouverture, les jeunes peuvent entrer et sortir du local comme ils le souhaitent.

L'association Elven Sports Loisirs est responsable des jeunes tant qu'ils sont dans les locaux et annexes, c'est-à-dire les salles MDJ ainsi que la terrasse et les sanitaires situés dans la cours à l'arrière du bâtiment.

Afin d'encadrer les ados sur ces temps, un seul animateur sera présent dans la limite d'un animateur pour 24 jeunes.

Pour accéder à ces accueils informels, le participant doit avoir complété avec sa famille un dossier sanitaire.

Si aucune participation financière n'est demandée sur ces temps d'accueil, les jeunes doivent néanmoins avoir souscrit et réglé « une adhésion famille» dont le montant s'élève à 5€.

7-2- Les temps d'accueil formels :

Pour chaque périodes de vacances, un programme d'animations et d'activités est proposé aux jeunes. Il s'articule autour d'activités variées et organisées, de sorties et de temps d'ouverture du local. Les lieux d'animations peuvent être diverses en fonction des projets (salle communale, complexe sportif, prestataires).

Durant les temps d'animations, les jeunes sont sous la responsabilité de l'adulte référent diplômé et ne peuvent quitter l'animation (sauf autorisation écrite des responsables légaux).

Le taux d'encadrement sur ces temps sera ajusté en fonction du nombre de participants, plus particulièrement pour les sorties.

En effet, dès que le nombre de participants sera supérieur à 12 jeunes et que l'activité nécessitera un transport, un second animateur sera alors détaché afin d'accompagner le groupe.

La participation aux activités mentionnées sur les programmes d'animations est soumise à inscription.

7-3 – Projets/actions :

Ces projets peuvent être à l'initiative de l'animateur ou des jeunes de la Maison Des Jeunes . Ils peuvent être destinés aux jeunes adhérents ou à un public plus large (action de prévention, de solidarité, etc...).

Un accompagnement et une inscription spécifique seront mis en place afin de formaliser les actions.

Les parents seront informés des différentes dispositions de fonctionnement et d'organisation de l'accueil sous la forme d'un règlement intérieur du dispositif MDJ, qu'ils devront renseigner et signer.

8: La communication

Afin de répondre aux objectifs fixés en 1, plusieurs modes de communications seront développés.

En direction des familles :

- * Voie de presse
- * Bulletin et site communaux
- * Mailing/site internet
- * Dossier d'inscription
- * Réunion d'information
- * Plaquette de présentation et programme par période
- * Rencontres informelles

En direction des jeunes :

- * Voie de presse
- * Bulletins et site communaux
- * Réseau sociaux
- * Réunion d'information
- * Plaquettes programme par période
- * Rencontre avec les jeunes

En direction des partenaires

- * Voie de presse
- * Participation réunions (projets/actions)
- * Rencontres
- * Plaquettes de présentation

9: L'évaluation du dispositif

Un bilan sera réalisé et communiqué au conseil d'administration à la fin de chaque période. A l'issue de l'année, une évaluation quantitative et qualitative du dispositif sera réalisée et permettra d'ajuster le projet.

Cette évaluation portera sur :

- L'organisation du dispositif
- Les relations avec les familles et partenaires
- L'implication et la participation des jeunes aux différentes actions mises en place
- Les objectifs pédagogiques

Cette évaluation sera à disposition des partenaires institutionnelles que sont la CAF56 et DDCS56

10: Les objectifs pédagogiques

La démarche intercommunale engagée sur le territoire depuis 1999, s'est concrétisée en mars 2004 par la création de l'association intercommunale enfance jeunesse du pays d'ELVEN (A.I.E.J)

Cette association est devenue le support du Contrat Educatif Local et a pour but de développer la coopération intercommunale et de mutualiser les moyens mis en œuvre dans un souci de cohérence éducative (locale/intercommunale).

Sa création a permis de mettre en réseau l'ensemble des animateurs du territoire et de porter une réflexion sur le projet et les actions à mettre en œuvre au sein de la commission jeunesse.

Les valeurs défendues par l'équipe :

Le dispositif Maison Des Jeunes vise à :

- favoriser l'épanouissement et la socialisation
- développer la responsabilisation et l'engagement des jeunes
- accompagner, guider les jeunes adolescents dans leurs projets (constitution de C.V, renseignements et orientations vers - -
- les services compétents, échanges sur les ressentis et problèmes rencontrés par les jeunes)
- faciliter l'intégration des nouveaux jeunes
- permettre l'apprentissage de la vie en société

a- L'épanouissement des jeunes

- Leur permettre de trouver du sens à leur quotidien et à leurs actions futures.
- Développer leur créativité et leur curiosité.
- Leur permettre de découvrir d'autres activités, d'autres lieux, d'autres cultures.

b- La socialisation

- Accepter l'autre et ses différences.
- Appréhender et respecter les règles de vie en collectivité.
- Valoriser les actions collectives.

c- La responsabilisation

- Favoriser l'écoute et le dialogue, établir un climat de confiance
- Développer l'autonomie des jeunes individuellement et au sein d'un groupe.
- Permettre le libre choix des activités.

d- L'engagement

- Leur permettre d'exprimer leurs envies et attentes.
- Inciter à l'implication personnelle dans le fonctionnement du groupe.
- Guider les jeunes dans la réalisation de leurs propres projets.

L'articulation des activités de coopérations, d'oppositions, d'expressions, de loisirs, la découverte et la participation à divers événements ou manifestations ainsi que les activités et ouvertures du local MDJ devront permettre d'atteindre les objectifs fixés.

- Stages théâtre, musique, danse, art plastique, sportif
- Stages et activités de prévention (routièrre, santé,etc...)
- Sorties cinéma, spectacle culturel et sportif
- Activités en milieu physique naturel ou aménagé
- Camp/séjour à dominante sportive ou culturel

Les objectifs généraux du projet pédagogique Maison Des Jeunes sont issus de la réflexion intercommunale :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Apprentissage de la vie en collectivité ▪ Apprentissage de la citoyenneté 	<ul style="list-style-type: none"> •Initier ou favoriser des projets collectifs •Accompagner les jeunes dans le respect de soi, de l'autre et de l'importance de chacun dans la vie du groupe •Comprendre les règles de vie en collectivité ; favoriser la participation des jeunes à ces règles ; •Favoriser les temps de négociation ; •Valoriser les savoirs, les compétences •Favoriser l'engagement des jeunes •Favoriser les temps de coopération •Favoriser les temps d'expression : les animateurs respecteront les différences entre les jeunes et les accompagneront de manière différenciée, l'expression, pour une cohérence du groupe •Favoriser le respect de l'environnement naturel des jeunes •Valoriser l'environnement naturel comme source de plaisir et de bien être et pas seulement comme « ressource à protéger »
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la connaissance et la maîtrise de son corps ▪ Développer la connaissance du monde extérieur ▪ Développer la curiosité, la sensibilité, la créativité 	<ul style="list-style-type: none"> •Favoriser l'accès aux pratiques mettant le corps en jeu •Favoriser les temps d'opposition dans un cadre de respect de soi et de l'autre •Favoriser le développement et le maintien du capital santé : favoriser la valorisation du progrès et de l'effort plutôt que du seul résultat •Favoriser la compréhension du jeune sur les activités • Expliquer le sens des animations au regard du monde qui l'entoure •Accompagner le jeune dans la découverte des animations proposées en faisant le lien avec ses propres centres intérêts et ceux du groupe
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Lutter contre l'échec scolaire ▪ Développer des actions d'information et de prévention ▪ Faciliter l'accès aux pratiques sportives et culturelles ▪ Faciliter l'accès aux pratiques culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> •Donner confiance ; valoriser la réussite dans les domaines non scolaires et valoriser compétences et connaissances de l'ado •Valoriser l'intérêt de veiller à sa santé et donner les moyens simples pour y parvenir, le principe de prévention n'est pas de faire peur mais d'expliquer l'intérêt de certaines précautions pour eux même.